

WILLAYA DE : BATNA

DAIRA DE : MEROUANA

COMMUNE DE : HIDOUSSA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformement aux dispositions de l'article 65-72-82 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. ET l'article 40 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Le président de l'APC de Hidoussa informe l'ensemble des soumissionnaires dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales n°:01/2026 relatif aux

***Réhabilitation et Réalisation des route***

***Lot 2 ; réalisation d'une route reliant RN 77 - INEZAREN sur 250<sub>ML</sub>***

Insère dans le journal HORIZONS et AN-NASR de Constantine du 24/02/2026 qu'a été attribué provisoirement comme suit :

PROJET	Enterprise	NIF	Montant de l'offre	Délai	Note Tech	Observation
<i>Réhabilitation et Réalisation des route Lot 2 ; réalisation d'une route reliant RN 77 - INEZAREN sur 250 ml</i>	<i>BELAGGOUNE FARID ETPH BATNA</i>	.187050107033134	4.641.000.00  DA	50 JOUR	47≥40	Qualifier + seul soumissionnaire

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut présenter un Recours devant la commission des marchés publique du commune de Hidoussa dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la premier parution du présent avis dans la presse.

Président De L'APC